



COMMUNIQUE CONJOINT

N° DGDA/DG/DRT/DG/2020/009../ ET OGEFREM/DG/N°001/JKL/02/2020

AUX COMMISSIONNAIRES EN DOUANE

Concerne : Fin de la période moratoire relative à la souscription de la FERI, FERE et AD

Subsidiairement au communiqué conjoint n° DGDA/DG/DRT/DG/2019/025/ et OGEFREM DG/N° 001/JKL/10/2019 du 22 octobre 2019 adressé aux commissionnaires en douane relative à l'application des recommandations de la réunion d'évaluation du comité mixte DGDA - OGEFREM, il a été consenti par l'OGEFREM, au point 5, une période moratoire renonçant aux pénalités infligées aux opérateurs économiques n'ayant pas souscrit à la FERI au départ de la marchandise, le temps de les sensibiliser ;

- Considérant la nécessité de mettre à la disposition du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur tous les documents faisant partie de la liasse documentaire exigible dans la phase de pré-dédouanement de la marchandise ;

- Considérant que les opérateurs économiques ont été suffisamment sensibilisés quant à ce ;

.../...

Nous vous informons de la levée, par l'OGEFREM, du moratoire consenti depuis le 22 octobre 2019. Ainsi à compter du 30 mars 2020, toute FERI ou toute AD non souscrite au départ de la marchandise constituera une manœuvre frauduleuse et réprimée conformément aux dispositions respectives de l'Ordonnance-Loi n°010/002 du 20 août 2010 portant Code des douanes et de l'Arrêté Interministériel n°008/CAB/VPM/MIN/TC/2019, n°002/CAB/MIN/-ECONAT/JKN/2019, n°63/CAB/MIN.ETAT/COMEXT/2019 et n°001/CAB/MIN/FINANCES/2019 du 22 janvier 2019 portant souscription obligatoire de la Fiche Electronique des Renseignements à l'Importation (FERI), de l'Attestation de Destination (AD) et de la Fiche Electronique des Renseignements à l'Exportation (FERE).

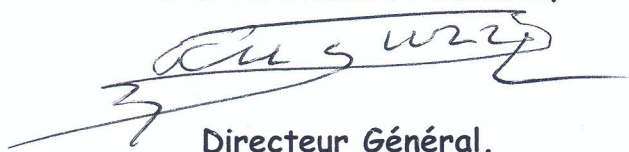
Par cette même occasion, il vous est demandé, lors de vos opérations de dédouanement, de procéder obligatoirement à la transmission par voie électronique de la FERI, de l'AD et de la FERE, en obtenant au préalable, via la plate-forme électronique SEGUCE, les numéros FXI ou FXO correspondants à la FERI, à l'AD et/ou à la FERE transmise.

Stricte application.

Fait à Kinshasa, le 05/03/2020

Pour la Direction Générale
des Douanes et Accises (DGDA)

Déo RUGWIZA MAGERA,



Directeur Général.

Pour l'Office de Gestion
du Fret Multimodal

Patient SAYIBA TAMBWE,



Directeur Général.

C.I. : - DGA (Tous)
- Directeurs Centraux et Provinciaux (Tous)